

Charte déontologique des experts intervenant sur l'Équipe de France et l'Équipe de France Jeune

Principes fondateurs

L'intervention d'un expert auprès des athlètes de l'Équipes de France ou de l'Équipe de France jeune s'inscrit dans une dynamique collective portée par une vision commune de la performance.

Nous affirmons :

1. Une approche globale de l'individu (physique, mentale, émotionnelle, contextuelle).
2. Le respect du travail mené par l'ensemble du staff technique et médical tout au long de l'année.
3. Une exigence de communication alignée, respectueuse et cohérente avec les messages déjà transmis par le staff (préparateur physique, préparateur mental, entraîneur, médecin, diététicien...).
4. Un souci permanent de performance tout en préservant l'intégrité physique et mentale des personnes (athlètes, Entraîneurs, staff)
5. Une croyance dans la puissance de l'intelligence collective, un respect des engagements, des procédures mises en place par la FF Voile au service **d'une éthique partagée**

La démarche d'accompagnement quel que soit le domaine d'expertise fait suite à une demande formulée qui nécessitera :

- ✓ La validation préalable de l'entraîneur de la série et/ou des managers en particulier si le coût de l'intervention est la charge de la fédération
- ✓ Elle débute nécessairement par un temps visant à fixer les objectifs, le cadre de fonctionnement. Ce temps se fait en lien avec l'entraîneur national de la série.
- ✓ L'expert sera attentif à répondre aux attentes de l'entraîneur et de l'athlète en termes de suivi, et un cadre de reporting en direction de l'entraîneur est fixé avec l'athlète.

Exercice de l'accompagnement

- ✓ L'accompagnement s'exerce dans le respect des intérêts des athlètes.
- ✓ L'expert peut refuser une prise en charge de l'accompagnement ou l'arrêter pour des raisons propres. Il accepte que l'accompagné demande l'arrêt de l'accompagnement. Il s'engage à respecter les acteurs fédéraux avec lesquels il sera amené à fonctionner, les procédures et le milieu dans lequel il opère.
- ✓ L'expert s'assure du non conflit d'intérêt et il s'engage à respecter l'ensemble de ces préconisations



Posture et communication

- ✓ Respecter les diagnostics posés par les autres intervenants, les questionner avec discernement et jamais devant l'athlète.
- ✓ Se positionner comme un lien et non un pôle isolé, en facilitant le croisement des informations au service du projet de performance.
- ✓ Adopter une posture de non-ingérence face aux choix stratégiques du staff, tout en se sentant légitime pour faire remonter des informations nécessaires à la bonne marche d'un projet performant

Devoir de réserve et de confidentialité

L'expert s'engage à un devoir de réserve et de confidentialité :

- Sur le fonctionnement de la série et du staff
- Sur la relation entraîneur – athlète

Ce principe éthique s'applique également dans les relations que l'expert pourrait avoir avec les médias ou à l'extérieur de son action professionnelle avec la FFVoile.

Bien entendu s'il était témoin de fait répréhensible, il devrait faire le nécessaire auprès des instances concernées

Cadre professionnel

L'expert devra pouvoir fournir à tout moment les diplômes correspondant à son statut. Il sera titulaire d'une carte professionnelle, selon son champ d'intervention.

Honorabilité

5. Respect des personnes

L'expert refuse toute ingérence dans sa relation avec l'athlète et s'interdit toute action qui risque de porter atteinte au respect de la personne, à ses valeurs ou à sa réputation.

Conscient de sa position, il s'interdit d'exercer tout abus d'influence et reste dans le cadre défini par les engagements mutuels : il accompagne le(s) accompagné(s) vers leurs objectifs, en autonomie et en respect de leur libre-arbitre.

Je soussigné(e) m'engage à respecter cette charte déontologique dans ma pratique de préparateur physique référencé FFVoile.

Fait à, le

L'expert

**Pour la FF Voile
Le manager de l'Equipe de France**